

LES ENJEUX MAJEURS DÉFINIS DANS LE PRÉ-PROGRAMME :

Le stationnement

Les inquiétudes exprimées lors de la réunion publique organisée dans le cadre de la consultation des commerçants sont compréhensibles. Le projet prendra en compte l'ensemble des usages. Les solutions de réorganisation du stationnement sur la place et la gestion optimisée du stationnement à une échelle élargie au centre ville permettront de répondre à cet enjeu.



Actuellement, le centre-ville présente 546 places réparties en 10 zones de stationnement. Ces zones sont soumises à deux régimes de fonctionnement:

- Zone bleue avec limitation de durée, pour favoriser l'accès aux commerces du centre ville;
- Zone blanche sans limitation de durée.

On retrouve ces deux régimes sur la place Charles de Gaulle.

L' enquête de stationnement réalisée par le cabinet d'étude Iris Conseil a relevé :

>> Une disponibilité de stationnement variable tout au long de la journée de 20 à 85 places

>> Le stationnement est majoritairement de courte durée :

- 68 % dure moins de 2h,
- 8,6 % plus de 6h.
- 2.6 % est représenté par le stationnement "ventouse", dépassant les 6h.

>> Le stationnement est parfois anarchique et accidentogène :

- Des voitures garées hors des places matérialisées sur le parking,
- Du stationnement en double-file
- Des véhicules stationnés sur le trottoir entre la

RD958 et le parking Charles de Gaulle, sources de problèmes de visibilité et de discontinuités piétonnes.

La volonté exprimée dans le pré-programme est de minimiser la part de stationnement long et ventouse au profit du stationnement de courte durée, utile aux commerces et aux services de santé. Les résidents seront également pris en compte dans cette réflexion en offrant la possibilité d'un stationnement plus long. Dans quelle proportion et sous quelles modalités cela sera à étudier et à définir lors de la prochaine étape du projet.

En parallèle, la municipalité travaille à élargir l'offre de stationnement en centre ville. Pour l'instant, deux projets d'aménagement de parking sont à l'étude pour développer les offres de stationnement aux commerçants.

- agrandissement du parking entre la rue de Lisle et le parc Hockenheim.
- création d'un parking sur une partie du site extérieur de la sous-préfecture de Commercy.

Il est également nécessaire d'améliorer la signalétique des parkings existants. Par exemple, le parking Bercheny se trouvant derrière le château Stanislas dispose d'un faible taux d'occupation bien qu'il soit à moins de deux minutes à pied de la place du fer à Cheval et quatre minutes de la place Charles de Gaulle.

La végétalisation

L'aménagement actuel de la place Charles de Gaulle est représentatif d'une logique d'aménagement pensée pour la voiture, que l'on retrouve dans de nombreux espaces publics de la ville. En résulte une place presque entièrement minérale et imperméable, et particulièrement sensibles aux effets du dérèglement climatique. L'aménagement de cette place centrale et historique, aux dimensions généreuses, est une véritable opportunité de rendre les espaces publics plus vivants et adaptés au réchauffement climatique.



La fonctionnalité et la diversité des usages

Afin de conforter sa fonction d'espace central dans la vie quotidienne des commerçants, les aménagements de la place Charles de Gaulle devront pouvoir accueillir une grande diversité d'usages.

De manière générale, il s'agira de rééquilibrer les usages de l'espace public notamment pour les piétons, afin de rendre la place plus vivante et appropriable. Par exemple, en mettant en valeur les devantures de boutiques en y créant des espaces plus ouverts et confortables et en offrant à chaque café une «vraie» terrasse, pérenne et engageante.

Cela comporte aussi la nécessité de conserver, des accès pompiers, des accès livraisons, des accès aux convoyeurs de fonds, des accès aux personnes à mobilité réduite... et de poser une réflexion sur la gestion des déchets sur site. D'optimiser l'accueil des marchés et manifestations ponctuelles et de prévoir de nouveaux usages avec par exemple l'implantation de bornes de recharge électrique rapides... Autre point qui sera noté au programme, la nécessité de conserver les équipements récents et fonctionnels comme l'éclairage public et la sonorisation de la place.

Le réaménagement de la place est ainsi à percevoir comme une opportunité de venir renforcer l'attractivité et l'image de Commercy.

>> La halle

Le site du «Bragui» a également été source d'interrogation lors de la rencontre entre les élus et les commerçants.

Le projet retenu sera de construire une halle en lieu et place du Bragui avec les principes suivants :

- un espace ouvert et multifonction utilisable par une partie des commerçants lors des marchés, des animations culturelles et festives ; et plus spontanément par les usagers de l'espace public le reste du temps. Une pluralité d'usages sera



permise par du mobilier urbain pouvant être déployé ou stocké au besoin.

- l'aménagement comprendra la création d'un wc public.

>> Le monument aux morts

Le devenir du monument aux morts est également une des préoccupations des commerçants. La municipalité a souhaité réinterroger sa localisation car celle-ci, trop proche de la RD 958, est source à chaque commémoration d'un conflit d'usage entre les participants à la cérémonie et le trafic motorisé. Tout en respectant la solennité et la mise en valeur qu'exige un tel monument, les élus ont décidé d'inscrire au programme la création d'un espace commémoratif sécurisé au sein de la place en retrait de la route départementale.



La circulation

Le projet doit être cohérent avec l'importance de la voie structurante qu'est la RD 958, améliorer sa traversée et la sécurité au niveau des intersections avec celle-ci. L'aménagement devra permettre d'offrir un cadre plus confortable et sécurisé pour les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite ou les personnes fragiles, afin qu'ils puissent mieux s'approprier l'espace public : traversées piétonnes, trottoirs confortables, mobilier urbain adapté, etc.

